



Séance du 17 décembre 2025
Délibération n°53-17122025

OBJET : Evolution tarifs service portage de repas pour l'année 2026

M GUIARD Philippe, Vice-président, expose au conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Considérant les tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2024 en fonction des ressources,
Concernant la révision des tarifs pour l'année 2026, il est proposé au conseil d'administration
d'appliquer une augmentation générale de 2 % sur l'ensemble des tarifs du service de portage
de repas.

Tranche	Revenu Réfèrent par part	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Tarifs 2026
			1%	2%
1	0,1 à 7 000 €	10,10 €	10,20 €	10,41 €
2	De 7 001 € à 9 000 €	10,30 €	10,40 €	10,61 €
3	De 9 001 € à 11 000 €	10,50 €	10,60 €	10,81 €
4	De 11 001 € à 12 499 €	10,70 €	10,80 €	11,02 €
5	De 12 500 € à 15 999 €	10,90 €	11,00 €	11,22 €
6	De 16 000 € et plus	11,10 €	11,20 €	11,42 €

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE une augmentation de 2 % des tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 suivant une
tarification sur 6 tranches

FIXE le montant forfaitaire de livraison des repas à 2.43€ pour toutes les justifications que les usagers
peuvent être amenés à produire auprès de l'administration fiscale ou auprès de différents organismes
afin de solliciter des aides

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 17 décembre 2025



Philippe GUIARD
Vice-président



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, Mme GARBE Pascale, M GUIARD Philippe, Mme GODARD Chantal, M LANGOUËT Christophe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme TRICOT Marina

EXCUSÉS : M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GOHIER Odile, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M RESTIF Vincent donne pouvoir à Mme De FARCY De PONFARCY Christine,
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GUIARD Philippe